



L'ÉCHO DU MONT

Bulletin d'information municipale N° 5 - OCTOBRE 2010

Assainissement et traitement des eaux usées



Le traitement des eaux usées était essentiellement assuré il y a quelques décennies par des systèmes d'assainissement individuels (non collectifs). Ces derniers, composés en général de bacs de dégraissage, de fosses septiques et de puits perdus, font l'objet depuis 2003 d'un contrôle par le SPANC (Service public d'assainissement non collectif) du SIVOM de Cluses, qui s'assure de leur conformité et de leur bon fonctionnement.

Le SPANC est financé par une redevance calculée en fonction de la consommation d'eau pour les résidences possédant un compteur individuel ; cette taxe est actuellement de 0,21 € par mètre cube. Le tarif appliqué pour les résidences n'ayant pas de compteur (source privée) est le suivant : redevance annuelle forfaitaire de 25 € pour les résidences principales et de 10,50 € pour les résidences secondaires.

Depuis 1990, la commune a entrepris la construction d'un réseau de collecte d'eaux usées pour acheminer les effluents vers une station d'épuration permettant de supprimer petit à petit les systèmes d'assainissement individuels.

./..

L'agenda

- dimanche 10 octobre : Foire d'automne
- sam. 16 & dim. 17 octobre : expo western & BD
- samedi 3 novembre : Concours de belote
- samedi 4 décembre : Fête de la bière
- dimanche 12 décembre : Marché de Noël

Tout l'agenda sur :
www.villagesdufaucigny.com

Edito :

La nouvelle édition de ce bulletin municipal intervient dans un contexte difficile, les finances publiques subissent en effet la crise économique...

Par ailleurs une question soulève de nombreuses polémiques : celle de l'intercommunalité.

Néanmoins nous nous efforçons de mener à bien les projets essentiels pour notre développement et vous en trouverez l'illustration au fil des pages.

Nous vous exposerons dans ce bulletin, en toute transparence, les raisons qui ont conduit l'exécutif municipal et ceux qui le soutiennent malgré les difficultés, à œuvrer pour la mise en place de la Communauté de Communes du Bassin Clusien. A ce jour il ne manque que la signature du préfet pour l'officialiser.

Vous y trouverez également les principaux événements et animations qui ont ponctué la vie du village au cours des derniers mois.

Je tiens à remercier toutes les associations qui animent le village et plus particulièrement l'office de tourisme et le comité d'animation.

Jacques Martinelli

Dans ce numéro

Edito	P1
Assainissement et traitement des eaux usées	P1/P2
Travaux	P3/P4
Activités	P5
Intercommunalité	P6/P7
Agenda 21	P8
Infos municipales	P9
Principales délibérations	P10/P11/P12
Infos pratiques	P10
ANAH	P12

Assainissement et traitement des eaux usées (suite)

Ce réseau est de type séparatif, ce qui signifie qu'il est destiné à ne recevoir que les eaux usées, à l'exclusion des eaux de toiture ou de ruissellement. Il est constitué de plusieurs antennes de collecte et d'une antenne de transit :

- **une antenne ouest** (réseau du Quart Dernier et de Pincru) comprenant :
 - 1 990 mètres de canalisation gravitaire,
 - 1 poste de relevage,
 - 535 mètres de refoulement,
 - 88 regards ;
- **une antenne sud** (réseau du Martinet) comprenant :
 - 712 mètres de canalisation gravitaire,
 - 16 regards ;
- **une antenne est** (réseau des Fioges, du Crézano, des Combes, des Pierriers et du Bourgeal) comprenant :
 - 3 000 mètres de canalisation gravitaire,
 - 78 regards ;
- **une antenne nord** (réseau de transit Mont-Saxonnex-Vougy) comprenant :
 - 2 106 mètres de canalisation gravitaire,
 - 46 regards,
 - 1 chambre de vannes,
 - 1 chambre de comptage.

Soit un total de 8 343 mètres de canalisation et 228 regards.



Les eaux usées sont acheminées par ce réseau vers la station d'épuration de Bonneville, via Vougy.

En théorie, le volume des eaux usées devrait être équivalent au volume d'eau potable consommée (environ 40 000 m³/an) pour les abonnés raccordés.

En réalité, ce volume est beaucoup plus important (90 000 m³ en 2009). Il est apparu que ce volume croissait anormalement lors d'épisodes pluvieux ou à la fonte des neiges, ce qui signifie que des eaux parasites transitent par le réseau. Ce phénomène a conduit la commune à faire établir un diagnostic destiné à repérer ces eaux de toitures ou de ruissellement dans le but de les éliminer du réseau.

Parallèlement, le conseil municipal a voté une délibération, le 23 octobre 2009, instaurant une redevance composée d'une partie fixe de 50 € par année et d'une partie variable de 0,70 € par mètre cube d'eau consommée. Cette redevance, applicable à partir du 1er janvier 2010 à tous les usagers raccordés et raccordables, est destinée à financer l'entretien du réseau et le traitement des eaux usées – auparavant uniquement assuré par la taxe de raccordement de 515 € pour les maisons individuelles et la même taxe pour le premier logement des immeubles, puis un tarif dégressif pour les logements supplémentaires. Les travaux de branchement à l'égout sont à la charge des usagers. Pour les nouvelles habitations raccordables, il est demandé une participation aux frais de réseau de 4 600 € (inférieure au coût d'une fosse septique), destinée à améliorer la qualité du service. La municipalité a également adopté le 10 décembre 2010 un règlement d'assainissement qui définit les obligations mutuelles entre le service public d'assainissement collectif et les usagers du service. Ce document précise les modalités de raccordement et les conditions auxquelles sera soumis le déversement des eaux dans le réseau d'assainissement communal.



Ces nouvelles dispositions ont pour les usagers les conséquences suivantes :

- usagers non raccordables : pas de changement ;
- usagers raccordés et raccordables : application, à partir du 1er janvier 2010, de la nouvelle redevance en remplacement de la taxe de 0,21 € par mètre cube du SPANC ;
- usagers raccordables : obligation de se raccorder avant le 1er juillet 2012.

Les travaux d'extension du réseau se poursuivent, et les derniers concernaient le hameau de La Croix et la résidence des Chamois au Martinet.



Routes.

L'élargissement de l'impasse du Vieux Moulin, avec édification d'un enrochement, a été réalisé fin juin. Les réseaux secs et l'éclairage public seront déplacés ultérieurement. Les travaux d'entretien des routes communales ont été effectués en juin par l'entreprise COLAS. La route de Morsullaz, désormais départementale, a été reprofilée et goudronnée par le Conseil Général jusqu'au Liot. La seconde tranche devrait être réalisée prochainement.



TNT et téléphonie mobile.

La télévision numérique c'est le nouveau mode de diffusion de la télévision qui utilise des signaux numériques et qui est progressivement destiné à remplacer le mode de transmission analogique. La **Télévision Numérique Terrestre** est retransmise par les relais existants dès lors que ceux-ci sont adaptés. L'avantage de la TNT par rapport à la télévision analogique est une réception de meilleure qualité dans les zones desservies, une vingtaine de chaînes gratuites au lieu de cinq, une qualité numérique de type DVD et un son Dolby de type Home Cinéma. Au Mont la TNT est disponible depuis fin 2008 pour les usagers recevant les signaux du relais d'Agy, elle l'est également depuis la mi-juillet 2010 par le relais de Gex (Mont Rond) et celui des Fontaines avec une restriction sur le relais des Fontaines qui ne retransmet, actuellement, que TF1, F2, F3, F5, ARTE, M6, TV8, LCP/W9, NT1, ARTE HD, PARIS PREMIERE, LCI, EUROSPORT, TF6, NRJ12 et TMC. Pour recevoir les programmes TNT il faut soit un téléviseur récent (depuis 2008) équipé d'un adaptateur TNT soit acquérir un adaptateur séparé pour chaque téléviseur (environ 30 €). A partir de là il suffit de faire faire une recherche de chaînes sur votre appareil. A priori il n'est pas nécessaire d'intervenir au niveau de l'antenne. En cas de difficulté vous pouvez toujours faire appel à votre installateur habituel.

Attention la télévision analogique ne sera plus diffusée après septembre 2011 et la diffusion de Canal+ en analogique s'est arrêté le 22 septembre 2010.

En juillet, le relais de téléphonie mobile SFR a été transféré sur un nouveau pylône aux Fontaines, assurant ainsi une bonne couverture du village. Avec les relais de Bouygues et Orange installés dans le clocher, le Mont est largement couvert par les trois opérateurs.

Déchets verts.

Les déchets verts déposés aux Oulettes sont broyés régulièrement et transformés en compost. Pour faciliter ce travail, les usagers sont tenus de respecter scrupuleusement les emplacements définis pour chaque type de déchets et surtout de ne pas mêler branchages et autres matériaux.



Ecole.

Cette année, dans le cadre d'un plan national (Ecole Numérique Rurale), l'école s'est dotée d'un tableau blanc interactif et de 17 ordinateurs. Cela donnera aux élèves un accès le plus complet possible à l'outil informatique et aux enseignants la capacité de mieux différencier leurs dispositifs d'apprentissage.

Le coût était de 20 131 €, subventionné par l'Etat à hauteur de 9 000 €.

Par ailleurs, le matériel, les meubles et tout l'équipement nécessaire à l'ouverture de la 8ème classe ont été acquis. Enfin dix volets roulants, datant de la construction de l'école en 1952, ont été remplacés et les employés communaux ont réalisé les travaux d'entretien.



Usage du tableau blanc interactif dans une classe de l'école élémentaire de Mont-Saxonnex



Travaux à la salle des fêtes.



Cure de jouvence à la salle des fêtes où les moquettes murales et le plafond ont été nettoyés entièrement.

Pour améliorer la sonorisation les vieux haut-parleurs ont également été remplacés et mieux répartis dans le volume de la salle.



Une aire de pique-nique "aux pierres" à Morsullaz



Les pierres de Morsullaz sont depuis toujours le rendez-vous des alpinistes en herbe. Afin de rendre le lieu plus agréable et plus accessible, Christelle Boisier, Maire adjoint et les employés municipaux, ont procédé à un toilettage complet du site. Les broussailles ont été coupées, l'herbe tondu et des tables de pique-nique installées, les parkings de part et d'autre de la route ont été nivelés pour faciliter le stationnement des voitures.

Concert de saxophone et gala lyrique.

Le dimanche 18 juillet vous avez peut-être eu le plaisir d'apprécier dans l'église le concert donné par Bernadette Burgos au piano et Frédéric Grange au saxo. L'acoustique était parfaite.

Le dimanche suivant Patricia Ponselle, accompagnés au piano par Hugues de Nolly, nous ont donné, également à l'église, un gala lyrique de très bonne qualité

Merci à l'office de tourisme et au comité d'animation.



13^{ème} édition de la "Cenise Bargy"

Le samedi 24 juillet s'est déroulée la 13^{ème} édition de la course "Cenise Bargy", avec une participation record de 146 concurrents.

Le départ a été donné par la fondatrice de l'association "Orquidée" qui reçoit pour les enfants malades une partie du montant des inscriptions.

Après les 12,5 km du parcours VTT, les concurrents se lançaient à pied dans la montée du lac Bénit pour revenir par les pistes de télésiège jusqu'à Morsullaz, d'où partait le 3^{ème} parcours pour 3 boucles de 3,5 km en VTT.

Un magnifique succès de plus à mettre à l'actif des nombreux bénévoles et de l'association présidée par Bertrand Mayol.

Fête du village.

Bravo à l'équipe des bénévoles du comité d'animation pour l'organisation de cette belle fête du village qui a eu lieu le 25 juillet et qui a connu une grande affluence tout au long de la journée. Une centaine de personnes ont participé au repas de midi. Les jeux présentés ont fait le bonheur des enfants et des parents.



Jeu d'aventure pour les enfants.

Pour le plaisir des enfants de 4 à 10 ans, l'Office de Tourisme propose un concept innovant et unique en Haute-Savoie : un parcours ludique sur les traces de la princesse pour "s'éclater dans le village".

Après avoir acheté à l'Office un kit-jeu dans un sac à dos, la famille se lance dans un parcours à travers le Mont avec pour mission de libérer la princesse du Bargy et ainsi sauver le village. Une animation qui a déjà séduit un grand nombre d'enfants accompagnés de leurs parents.

Comment est née la Savoie?

Dans le cadre du 150^{ème} anniversaire du rattachement de la Savoie à la France, Michel PESSEY-MAGNIFIQUE, a donné le 31 juillet, une excellente conférence sur le sujet à la salle des fêtes, devant un public passionné d'histoire.

Intercommunalité.



Des élus et anciens élus des communes concernées, se sont donnés rendez-vous à Cluses le 3 mai 2010 pour un rassemblement républicain, soutenus par un grand nombre de citoyens malgré la pluie. Il ont entonné l'hymne des Allobroges.

Le maire de Mont Saxonnex et ses adjoints soutenus par la majorité municipale, vous ont, ces derniers mois, tenu informés de l'évolution du projet d'intercommunalité du bassin clusien dont votre municipalité est partie prenante.

Ce choix ne relève ni du caprice, ni d'arrière pensées politiciennes : Mont-Saxonnex et Thyez, comme le confirment les études indépendantes réalisées, font incontestablement partie du bassin clusien.

Comme nous l'avions souhaité depuis le début, M. le Préfet a refusé l'intégration forcée dans la CCFG Bonnevilloise des communes de Thyez et Mont-Saxonnex (demandée par 2 fois par le président de la CCFG, député-maire de Bonneville). Pour l'instant, le projet des communes du bassin clusien déposé depuis plus d'un an par Cluses, Thyez, Marnaz, Magland, Scionzier, Le Reposoir, Nancy-sur-Cluses, Mont-Saxonnex) n'a toujours pas été validé.

Durant notre réunion du 28 avril, M. le Préfet a indiqué qu'il souhaitait qu'une étude pour une communauté d'agglomération soit menée dans la moyenne vallée de l'Arve. Les sept maires présents lui ont indiqué qu'ils n'étaient pas opposés à cette proposition à moyen terme mais en aucun cas avant la création d'une communauté de communes du bassin clusien.

M. le Préfet a, par ailleurs, accepté l'année dernière la création d'une communauté de communes autour de Chamonix ainsi que le rattachement à la communauté de communes Faucigny-Glières (CCFG) de Brison et de Marignier sans études ni débats avec les communes voisines.

Il est par conséquent tout à fait surprenant de constater ses hésitations à ne pas prendre position sur les demandes logiques et légales des conseils municipaux démocratiquement élus des communes du bassin clusien.

Force est de constater que depuis 2 ans certains élus s'évertuent à abattre ce projet.

- Cette nouvelle communauté de communes risquerait-elle de faire de l'ombre à certaines ambitions politiques de la vallée ?

- Veut-on faire traîner les choses, au mépris des décisions des élus et des intérêts de nos populations, en pensant que peut-être la prochaine réforme des collectivités territoriales aujourd'hui discutée au parlement leur serait plus favorable ?

Le fonctionnement actuel de la CCFG où plus de 50% des compétences communales sont déléguées à une intercommunalité, dominée par la ville centre, va à l'encontre de nos préoccupations. Nous ne voulons pas être mis sous tutelle.

Comme les communes du bassin clusien, nous souhaitons garder une certaine autonomie de décision .

Si la création de la communauté de communes est sans doute une bonne chose pour réaliser des économies d'échelle et des projets d'intérêts communs, encore ne faut-il pas se tromper de bassin de vie !

Il est également important de préserver l'avenir des communes. Mont-Saxonnex évolue dans tous les domaines et sa population augmente régulièrement.

Il ne faut pas priver les générations à venir des instruments de décisions autonomes de la gestion municipale.

Par leur attitude, la haute administration et les grands élus du secteur ont davantage contribué au durcissement de la situation qu'à son apaisement.

Quant au soi-disant bulletin d'information émanant d'une association locale , il s'efforce de présenter les choses de manière biaisée, en diffusant des contre-vérités, procès d'intentions où les tromperies sont légions avec un argument simpliste : "hors de Bonneville, hors de la CCFG, point de salut !".



Le 28 mai 2010 à la préfecture

1. Les Financements :

Comment peut-on essayer de faire croire aux Dumonts que la CCFG ne coûtera rien aux habitants alors que de nombreux articles de journaux nous informent sur le financement par exemple de la piscine de Bonneville pour laquelle plus d'un million d'euros sera prélevé sur des sommes destinées à l'origine aux communes (versement de compensation de la taxe professionnelle) ainsi que sur des subventions provenant des fonds cantonalisés du Conseil Général...etc.

L'avis d'imposition maquillé dans un tract que vous avez peut-être lu et qui voudrait faire croire qu'en 2009 la taxe d'habitation aurait augmenté de 4.30%, relève de la pure fantaisie et est mensongère d'autant plus qu'il indique le même taux pour 2008 comme si les variations de taxe étaient rétroactives.

La vérité est donnée par une simulation faite par le cabinet financier en charge de l'étude de la future communauté de communes du bassin clusien et elle est très loin de ces affirmations.

Les documents sont disponibles en mairie et certains sur le site internet de la commune.

La taxe professionnelle ayant été supprimée par le gouvernement, son remplacement est assuré par d'autres ressources : la CET, l'IFER, la TASCOM, la part départementale de la taxe d'habitation et la taxe additionnelle au foncier non bâti.

Pourquoi participerions nous de façon directe ou indirecte au financement des infrastructures telles la piscine, la médiathèque, le Pont Aval, le téléphérique de Glières, les travaux sur les places de Bonneville et du château... alors que les familles du Mont fréquentent très peu le bassin bonnevillois et sont surtout utilisatrices des infrastructures de Marnaz, Scionzier et de Cluses déjà réalisées et payées ?

2. Le poids de Mont-Saxonnex dans les structures :

Il est prévu que l'exécutif de l'intercommunalité clusienne, chargé de définir la politique et de proposer à l'assemblée des projets, soit composé des maires des communes adhérentes : "une commune, un maire".

A trop vouloir prouver, on se trompe et on trompe les citoyens. Dans leurs tracts le calcul des porte-paroles au Mont des positions bonnevilloises concernant le poids relatif des petites communes par rapport à Cluses est faux, archifaux : contrairement à ce que vous avez pu lire dans certains tracts : Mont-Saxonnex, Le Reposoir, Nancy sur Cluses et Marnaz par rapport à Cluses n'est pas de 15 représentants contre 17, mais 17 contre 17 ! Bravo l'arithmétique ! Il ne tient absolument pas compte des autres communes; pourtant elles aussi sont représentées et pourront voter.

3. Les compétences :

Selon les mêmes critiques du projet clusien, celui-ci serait une coquille vide. Faux ! Un travail important a été réalisé, des statuts ont été mis au point et déposés en préfecture. C'est une structure en élaboration dont la mise en œuvre des compétences est freinée par les attermoissements de l'administration, conséquence des pressions des politiciens du coin membres de la CCFG. Depuis des mois ce projet avance. Chaque semaine, les maires ou leurs adjoints se rencontrent pour travailler en collaboration sur l'intercommunalité (cuisine centrale pour cantine scolaire et repas des Anciens, étude sur les transports comprenant également les communes "balcons", Agenda 21...etc.).

4. Le leurre de la communauté d'agglomération "immédiate"

Voyant qu'il serait impossible de passer outre le choix démocratique des élus de Thyez et de Mont-Saxonnex, on change de tactique. On met maintenant en avant que le "bon choix" serait la création immédiate d'une "communauté d'agglomération", dont les contours restent d'ailleurs à définir. Ce n'est pas notre avis.

Si nous ne sommes pas opposés, à terme, à la constitution d'un ensemble cohérent et solidaire rassemblant toutes les communes de la moyenne vallée de l'Arve, nous ne sommes pas partisans de "mettre la charrue avant les bœufs".

Il est de notre intérêt, après de longues années où les communes "jouaient perso" comme disent les sportifs, que nous mettions convenablement en place notre intercommunalité, dans l'atmosphère de confiance et de coopération qui s'est établie entre les sept municipalités concernées.

Par ailleurs, le poids des petites communes balcon serait considérablement amoindri dans les discussions préalables à la constitution de cette communauté d'agglomération.

C'est pourquoi, Madame, Monsieur, chers Dumonts, forts de votre soutien et de notre détermination, nous saurons, si cela s'avérait nécessaire, vous demander votre concours actif pour faire aboutir ce projet d'intercommunalité si important pour l'avenir de notre commune car il nous permettra de travailler plus efficacement avec la vallée sur de nombreux sujets : développement économique et industriel, culturel, touristique, transports, services scolaires et périscolaires, affaires sociales,en dépit des obstacles dressés par de "grands" élus dirigeants de la CCFG qui défendent d'autres intérêts que les nôtres.



Réunion des Maires et des représentants des sept municipalités

Lexique des abréviations :

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

CC : Communauté de Communes

CA : Communauté d'Agglomération

CCFG : Communauté de Communes Faucigny Glières

TH : Taxe d'Habitation

FNB : Foncier Non Bâti

CET : Contribution forfaitaire sur les entreprises de réseaux

TASCOM : Taxe sur les Surface Commerciales

TPU : Taxe Professionnelle Unique

Intercommunalité, agenda 21.

Une preuve concrète de leur volonté de travailler ensemble : les maires de Cluses, Magland, Marnaz, Mont-Saxonnex, Nancy-sur-Cluses, Le Reposoir, Scionzier et Thyez ont signé une charte pour le développement durable de leur territoire.



Les Maires des 8 communes, de gauche à droite : Gilbert CATALLA Thyez, Maurice GRADEL Scionzier, Loïc HERVÉ Marnaz, Jacky MARTINELLI Mont-Saxonnex, Jean-Claude LEGER Cluses, Sylviane NOEL Nancy sur Cluses, Jean-Pierre BLANCHET Le Reposoir, René POUCHOT Magland.

L'Agenda 21 est un projet global et concret, dont l'objectif est de mettre en œuvre progressivement et de manière pérenne le développement durable à l'échelle d'un territoire. Il est porté par la collectivité et mené en concertation avec tous ses acteurs : élus et personnels, habitants, associations, entreprises, structures déconcentrées de l'Etat, réseaux de l'éducation et de la recherche...

Il se traduit par un programme d'actions visant à améliorer la qualité de vie des habitants, économiser les ressources naturelles et renforcer l'attractivité du territoire.

Le Sommet de la terre à Rio en 1992 puis la Charte européenne des villes pour la durabilité en 1994 donnent aux autorités locales un rôle prépondérant pour aborder avec efficacité les défis du 21^{ème} siècle et incitent les collectivités à élaborer des "Agenda 21" locaux, en y impliquant fortement les habitants, l'ensemble des acteurs locaux et les entreprises. La démarche, fondée sur un diagnostic concerté, va permettre de concevoir un projet stratégique traduit par un plan d'action périodiquement évalué et renforcé.

La Charte locale de développement durable s'articule autour de six axes, déclinés en objectifs stratégiques pour le territoire :

- 1. prise en compte des enjeux climatiques et économiques dans les déplacements, l'énergie et l'habitat ;**
- 2. organisation spatiale respectueuse des équilibres sociaux et environnementaux ;**
- 3. services de qualité pour un territoire attractif et solidaire ;**
- 4. mobilisation de l'économie au service du développement durable ;**
- 5. préservation des ressources et de l'environnement local ;**
- 6. gouvernance locale au service du citoyen et d'un territoire ouvert sur le monde.**

Depuis début mai, un forum et deux ateliers de concertations **avec les habitants et les associations** ont permis aux élus de travailler à des programmes d'actions à court, moyen et long termes. Le premier programme d'actions devrait voir le jour avant la fin de l'année.

Infos municipales

Agorespace.

L'agorespace, les jeux d'enfants et le skate-park, bien appréciés par les jeunes du village, ont été inaugurés le 16 juillet. L'entrepreneur et réalisateur de l'agorespace a pris la parole pour expliquer les nombreuses activités sportives proposées par cette installation.



Toiture de l'église.

La municipalité, en présence du conseiller général Raymond Mudry, et de nombreuses personnes, a inauguré la nouvelle toiture de l'église. Le coût des travaux s'est élevé à 300.000 et l'opération a bénéficié de subventions du conseil général et de l'Etat ainsi que de dons de particuliers (Fondation du Patrimoine) et de l'association du 15 août.



Livre d'or.

M. Bernard ACCOYER, Président de l'Assemblée Nationale, lors de sa venue à Mont-Saxonnex pour la remise des insignes de la Légion d'Honneur à Marie-Cécile AGUILIANU GROS-GAUDENIER, a été reçu en mairie et a signé le livre d'or de la commune.

Marie-Cécile GROS-GAUDENIER AGUILIANU, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Pour sa victoire à la coupe du monde de descente en 1982 et son engagement dans la fédération française de ski, Marie-Cécile GROS-GAUDENIER AGUILIANU a reçu le 24 juillet dernier les insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur des mains de M. Bernard ACCOYER, Président de l'Assemblée Nationale, en présence de sa famille et nombreuses personnalités.

Félicitations à Marie-Cécile qui continue aujourd'hui à former les jeunes au sein des ski-clubs de Mont-Saxonnex, de Nancy-sur-Cluses et du Reposoir.



Grenette.

En remerciement à M. et Mme SANDIER pour leur don qui a permis en 1993 la construction de la grenette du Bourgeal, une plaque commémorative a été inaugurée le 16 juillet en présence d'un public nombreux



Adresses postales.

On nous communique que la poste n'achemine plus les courriers avec une adresse incomplète, c'est-à-dire ne mentionnant pas le n° et le nom de la rue. Même votre facteur habituel qui vous connaît a pour consigne de la part de ses supérieurs de retourner le courrier avec une adresse qui ne contient pas le numéro dans la rue. N'oubliez pas de communiquer votre nouvelle adresse à tous vos correspondants

Principales décisions du Conseil Municipal

Séance du 23 octobre 2009

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Cette redevance d'assainissement collectif comprendrait une partie variable, fixée à 0,70 € le m³, et une partie fixe de 50€/an. La partie variable est déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'usager.

Le conseil municipal, adopte cette proposition.

CESSION DE LA VOIE COMMUNALE DE MORSULLAZ AU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Cette voie assure la liaison entre Pin cru et Les Frachets sur une longueur approximative de 8 kilomètres.

Monsieur le maire propose la cession à l'amiable de cette route au Département, sans enquête publique. Le conseil municipal, accepte cette proposition.

INDEMNITES POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE

Celles-ci s'élèveraient à 350 € pour Mme Bonnaz et à 118 € pour Mme Gentil.

Le conseil municipal, adopte cette proposition.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION FINANCIERE AVEC LA SAEM "TELEMONT"

Monsieur le maire expose que les représentants de la SAEM TELEMONT ont indiqué que les dépenses ont été moins importantes que prévues et que l'indemnité de 120.000 € pouvait être ramenée à 101.340 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte de ramener l'indemnité pour solde de tout compte à verser à la SAEM TELEMONT à la somme de 101.340 €,
- autorise le maire à signer l'avenant s'y rapportant.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

A.P.E. : Michel DORIOZ indique qu'une subvention de 5.100 € est sollicitée par l'Association des Parents d'Elèves de Mont-Saxonnex pour le financement de l'intervenante en anglais de l'école primaire.

Le conseil municipal donne son accord par 14 voix pour et 1 abstention.

Lycée "Charles Poncet" : une participation financière de 100 € sera versée pour le voyage en Allemagne de 2 élèves domiciliés à Mont-Saxonnex.

GARDERIE PERISCOLAIRE : Tarification du mercredi matin

Michel DORIOZ expose que le tarif de la garderie du mercredi matin était jusqu'à présent fixé forfaitairement à 7,50 € quel que soit le temps de présence de l'enfant, entre 7h15 et 12h15. A compter du 1er novembre 2009, il propose de fixer ce tarif à la demi-heure, comme pour les autres jours de la semaine, soit 0,75 €.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

DEGRADATIONS FORESTIERES

Philippe BETEND expose que l' Association des Communes Forestières de la Haute-Savoie demande aux communes adhérentes de prendre une délibération pour dénoncer les actes de vandalisme qui ont lieu dans les forêts communales depuis l'instauration du nouveau mode de vente des bois par contrats d'approvisionnement de l'O.N.F. Il précise que certains scieurs s'opposent à l'instauration de ces contrats d'approvisionnement. Le conseil municipal adopte cette délibération par 8 voix pour et 7 abstentions.

DEFENSE DU SERVICE PUBLIC POSTAL

M. le maire expose qu'il a reçu un projet de délibération du Comité de Roquebrun, association qui défend le retour au monopole public de La

Poste. Il propose d'adopter cette délibération qui demande le retrait du projet de "loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste" sur le courrier de moins de 20 grammes à compter du 1er janvier 2011.

Le conseil municipal, par 10 voix pour, 2 contre et 3 abstentions, approuve cette délibération.

ACQUISITION DE TERRAIN Parcelle AB 901 appartenant à M. BUCHET

Le conseil municipal, décide l'acquisition de cette parcelle de 15 m² située au Quart-Dernier, au prix de 215 €.

DIVERS

Décisions prises par le maire en vertu de la délibération du conseil municipal du 7 avril 2008 lui accordant certaines délégations :

1/ Réalisation d'un emprunt de 140.000 € auprès du Crédit Agricole pour le financement du budget de l'Eau et de l'Assainissement

2/ Inspection à 30 ans du téléski de Malacquis : Marché attribué à COPPEL MAINTENANCE pour 22.575 € ht

3/ Livraison de repas à la cantine scolaire : Contrat passé avec MILLE ET UN REPAS au prix de 4,24 € ttc le repas

4/ Etude-diagnostic du réseau d'eaux usées : Etude confiée au cabinet NICOT pour 55.097,11 € ht

5/ Ouverture d'un crédit à court terme de 200.000 € : Contrat de prêt passé avec le Crédit Agricole

6/ Prorogation du délai de remboursement de l'ouverture de crédit de 300.000 € réalisée auprès du Crédit Agricole.

Séance du 10 décembre 2009

REGLEMENT DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Ce règlement est consultable en mairie.

Le conseil municipal, par 8 voix pour, 2 contre et 5 abstentions adopte ce règlement qui sera applicable à compter du 1er janvier 2010.

SUBVENTION POUR ACTIVITES SCOLAIRES

Michel DORIOZ fait part que le lycée de Bonneville dans la cadre de l'opération "Lycéens au cinéma" sollicite une aide financière de 24,84 € pour les frais de transports de 2 élèves domiciliés à Mont-Saxonnex. Le conseil municipal, donne un avis favorable.

ACQUISITION DE TERRAINS

Le conseil municipal, décide d'acquérir les parcelles suivantes :

- AC 777 (8 m²), 779 (1 m²) et 780 (45 m²) appartenant à la famille LAPORTE et sises à l'intersection chemin des Buttex/route de Morsullaz, pour la somme de 810 € (15 € le m²),

- D 619 appartenant à M. Robert BUCHET, d'une surface de 793 m² située en bordure de la route d'Alloup, pour la somme de 7.137 € (9 € le m²),

- E 1410, propriété de Mme Odile VUILLET, d'une surface de 10 m², pour la somme de 150 € (15€ le m²).

REMONTES MECANIQUES – Forfait interclubs

Christelle BOISIER propose l'instauration d'un tarif interclubs pour les skieurs de Mont-Saxonnex, Le Reposoir et Nancy-sur-Cluses qui s'entraînent au sein d'un des ski-clubs de ces trois communes. Ce forfait serait fixé à 65 € la saison.

Le conseil municipal, accepte cette proposition.

DIVERS :

Décision du maire n° 7/2009 prise en vertu de la délibération du conseil municipal du 7/04/2008 lui accordant des délégations :

Monsieur le maire indique qu'il a retenu l'entreprise SOBECA pour mettre en place un collecteur d'eaux usées au lieu-dit "Le Buttex". Le montant du marché s'élève à 34.011,12 € HT, soit 40.677,29 € TTC.

Infos pratiques

État civil

L'état civil de la commune a enregistré au cours des 12 derniers mois : 20 naissances, 8 décès et 16 mariages.

Recensement militaire

Les jeunes filles et jeunes hommes nés en octobre, novembre, décembre 1994 domiciliés à MONT-SAXONNEX, doivent se présenter en mairie avant le 31 décembre 2010, munis de leur carte d'identité et du livret de famille de leurs parents.

Inscriptions sur les listes électorales

Avant le 31 décembre 2010 pour les élections 2011

Covoiturage

Partagez vos trajets en voiture, réguliers ou occasionnels. Rendez-vous sur le site de Marion et Éric : <http://bargycovoiturage.mont-saxonnex.fr>

Principales décisions du Conseil Municipal

Séance du 26 février 2010

Réitération de la demande d'adoption d'un arrêté de projet de périmètre d'une communauté de communes associant Cluses, Le Reposoir, Magland, Marnaz, Mont-Saxonnex, Nancy sur Cluses, Scionzier et Thyez. Réaffirmation de l'appartenance de Mont-Saxonnex et Thyez au bassin clusien.

Monsieur le maire donne lecture du projet de délibération et propose un tour de table pour que chaque conseiller puisse s'exprimer sur ce sujet. M. Caul-Futy fait part de son point de vue et annonce que celui ne souhaite pas prendre part au vote de cette délibération. Les sept conseillers municipaux suivants quittent alors la salle : GUFFOND Marc, SCHEVENEMENT Christian, CHAPON Chantal, BONNAZ Etienne, CAUL-FUTY Frédéric, SARRAZIN Blandine, PELLIER-CUIT Roger.

Monsieur le maire poursuit le tour de table et les huit conseillers présents votent la délibération suivante :

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, décide de :

- réitérer sa demande au Représentant de l'Etat dans le Département afin que soit adopté un arrêté de projet de périmètre au sens des dispositions de l'article L. 5211-5 du CGCT, en vue de la création, dans les meilleurs délais, d'une communauté de communes associant les communes de CLUSES, LE REPOSOIR, MAGLAND, MARNAZ, MONT-SAXONNEX, NANCY-SUR-CLUSES, SCIONZIER et THYEZ ;
- désigner le bassin de vie de Cluses comme bassin de vie de la commune de Mont-Saxonnex.
- réaffirmer son attachement à la commune de THYEZ en tant que composante à part entière du bassin de vie clusien et, par conséquent, de la future communauté de communes destinée à le structurer ;
- confier à monsieur le maire l'exécution de la présente délibération et le soin de la transmettre au Représentant de l'Etat dans le Département.

Séance du 6 avril 2010

Vente de la parcelle AC 418p à M. Gérard GANSTER

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de vendre à M. Gérard GANSTER la parcelle 418p, d'une surface de 101 m², située au lieu-dit "Le Buttex". Le prix est fixé à 9 € le m², soit un total de 909€.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

CA 2009	Dépenses	Recettes	Excédent	Déficit
Budget principal	2 747 697 €	3 000 448 €	252 751 €	
Budget Eau	520 730 €	601 939 €	81 209 €	
Budget Télémont	361 729 €	360 353 €		1 376 €
Totaux	3 630 156 €	3 962 740 €	333 960 €	1 376 €
Excédent global			3332 584 €	

Il est donné lecture du compte administratif 2009, qui laisse apparaître le bilan repris dans le tableau ci-dessous, et de l'affectation des résultats de l'exercice 2009 sur les budgets 2010

Les comptes administratifs sont adoptés de la manière suivante :

- C.A. budget principal : 7 pour, 7 contre (le Maire ne prend pas part au votes).
- C.A. de l'Eau : 8 pour, 6 contre.
- C.A. des Remontées Mécaniques "Télémont" : 7 pour, 6 contre, 1 abstention.

COMPTE DE GESTION 2009

Celui-ci est adopté par 8 voix pour, 5 abstentions et 2 contre.

BUDGET 2010

BP 2010	Fonctionnement	Investissement	Total
Commune	1 542 053 €	389 273 €	1 931 326 €
Eau	308 486 €	366 778 €	675 264 €
Télémont	284 115 €	114 317 €	398 432 €
Totaux	2 134 654 €	870 368 €	3 005 022 €

Les taux d'imposition restent inchangés par rapport à ceux de 2009 (15 voix pour), soit :

- Taxe d'habitation : 12,83%
- Taxe foncière (bâti) : 12,87 %
- Taxe foncière (non bâti) : 80,00 %

Les budgets sont adoptés à la majorité des voix :

- Budget Principal : 8 voix pour, 7 voix contre
- Budget de l'Eau : 9 pour, 4 abstentions et 2 contre.
- Budget des Remontées Mécaniques "Télémont" : 8 pour, 4 contre et 3 abstentions.

Séance du 28 mai 2010

REITERATION DE L'OPPOSITION A L'INTEGRATION DE LA COMMUNE DE MONT-SAXONNEX DANS LE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FAUCIGNY GLIERES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour et 7 voix contre :
- refuse, pour la seconde fois, l'intégration de la commune de Mont-Saxonnex dans le périmètre de la communauté de communes FAUCIGNY GLIERES.

- autorise le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Evolution intercommunale dans la vallée de l'Arve : REFUS DE CREATION D'UNE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DANS LA MOYENNE VALLEE DE L'ARVE AVANT LA CREATION D'UNE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN CLUSIEN

Le conseil municipal, par 8 voix pour, 5 abstentions et 2 contre :

- affirme que l'organisation du bassin de vie clusien en communauté de communes est une condition impérative avant d'envisager toute création éventuelle d'une communauté d'agglomération ;
- demande à monsieur le maire de limiter son action à la création de cette communauté de communes ;
- demande à monsieur le maire de s'abstenir d'agir en vue de la création d'une communauté d'agglomération, tant que la communauté de communes de Cluses ne sera pas constituée ;

- mandate monsieur le maire afin d'engager, au nom de la commune de Mont-Saxonnex, toutes les actions en justice (que ce soit en première instance, en appel ou en cassation) visant à l'annulation de toutes décisions du préfet refusant l'adoption d'un arrêté de périmètre en vue de la création d'une communauté de communes sur le bassin clusien ;
- confie à monsieur le maire l'exécution de la présente délibération et le soin de la transmettre au Représentant de l'Etat dans le département.

AGENDA 21 : APPROBATION DE LA CHARTE LOCALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE entre les communes de CLUSES, MAGLAND, MARNAZ, MONT SAXONNEX, NANCY-SUR-CLUSES, LE REPOSOIR, SCIONZIER et THYEZ

Le conseil municipal,

- approuve la charte locale de développement durable,
- s'engage à poursuivre le travail de concertation engagé entre les communes, avec les habitants et les partenaires, pour la mise en place d'un premier programme d'actions Agenda 21.

EMPLOI SAISONNIER :

Le conseil municipal, décide de créer un emploi saisonnier, à temps complet, pour les mois de juillet et d'août. Celui-ci sera affecté aux services techniques de la commune.

Séance du 28 mai 2010 (suite)

CONVENTION AVEC LE CENTRE ANIMAUX SECOURS Fourrière du Refuge de l'Espoir, d'Arthaz

La commune ne disposant pas de fourrière pour animaux errants ou dangereux, monsieur le maire propose de passer une convention avec la société "Animaux Secours" qui dispose d'un refuge animalier situé sur la commune d'Arthaz. Cette convention prendrait effet au 1er janvier 2010 et se terminerait le 31 décembre 2012 avec possibilité de renouvellement par tacite reconduction selon conditions à préciser dans la dite convention.

La commune verserait une participation à Animaux Secours, selon les modalités suivantes :

- 0,85 € par habitant pour l'année 2010,
- 1 € par habitant en 2011 et en 2012.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition.

DECOMPTE DEFINITIF DU SELEQ 74 POUR L'OPERATION DU QUART- DERNIER 2008

Philippe BETEND rappelle que le conseil municipal, par délibération en date du 25 avril 2008, a lancé des travaux de réseaux sur le secteur du Quart-Dernier. Ceux-ci sont maintenant achevés et la commune a fait une dépense totale de 163 662,46 € dont 151 845,36 € remboursables sur 20 annuités et 11 817,07 € correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.

Le conseil municipal, approuve ce décompte et l'emprunt correspondant.

NON ASSUJETISSEMENT A LA TVA DU SERVICE EAU-ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal :

- décide de ne pas assujettir le service Eau-Assainissement à la TVA.
- précise que, par conséquent, la facturation de la redevance d'assainissement ne comprendra pas de TVA.

ACQUISITION DE TERRAINS

Parcelles AC 115 et 790 appartenant à Mme Veuve Jean BUCHET

Le conseil municipal, décide d'acquérir les parcelles suivantes appartenant à Mme Veuve Jean BUCHET :

- parcelle AC 115, d'une surface de 68 m², au prix de 20 € le m², soit un total de 1360 €. Cette parcelle est située à proximité de la route de l'église.
- parcelle AC 790, d'une surface de 39 m², au prix de 30 € le m², soit un total de 1170 €. Cette parcelle est située à l'intersection de la route de Cluses et de la route d'Alloup.

ACQUISITION DE TERRAINS

Parcelles AC 792 et 793 appartenant à M. Gérard GANSTER

Le conseil municipal décide d'acquérir les parcelles suivantes appartenant à M. Gérard GANSTER :

- parcelle AC 792, d'une surface de 2 m², au prix de 9 € le m², soit un total de 18 €. Cette parcelle est située au bord du chemin des Buttex (procédure d'alignement).
- parcelle AC 793, d'une surface de 7 m², au prix de 9 € le m², soit un total de 63 €. Cette parcelle est située au bord du chemin des Buttex (procédure d'alignement).

Séance du 2 juillet 2010

COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 DU MASSIF DU BARGY : candidature de la commune de Mont-Saxonnex pour le portage du document d'objectifs

Après avoir entendu un exposé et en avoir débattu, le conseil municipal, par 8 voix pour, 6 contre et une abstention:

- autorise le maire à proposer la commune de Mont-Saxonnex en tant que structure porteuse auprès du comité de pilotage du site Natura 2000 du massif du Bargy, et à signer tout document se rapportant à cette affaire.
- approuve la candidature éventuelle du maire du Reposoir à la présidence du comité de pilotage.
- désigne Mlle Christelle BOISIER pour représenter la commune.

TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS Route de Brison, de Pinclu à Jorlez

Monsieur le maire expose que le SYANE* envisage de réaliser, dans le cadre du programme 2010, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération ci-dessus désignée, figurant sur le tableau en annexe :

- montant global estimé : 244 660 €
- participation communale : 101 222 €
- frais généraux : 7 340 €

Afin de permettre au syndicat de lancer la procédure de réalisation des travaux, il convient que la commune approuve le plan de financement de l'opération et la répartition financière proposée, et qu'elle s'engage à verser au syndicat sa participation financière à cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 5 abstentions et 2 contre :

- approuve le plan de financement et sa répartition financière tels que proposés,
- s'engage à verser au SYANE 80% du montant des frais généraux (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers soit 5872 € sous forme de fonds propres lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- s'engage à verser au syndicat les 20 annuités d'amortissement de la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de la 1ère annuité interviendra au plus tôt le 1er janvier 2012 aux conditions fixées par le syndicat après dévolution des travaux et au vu du décompte final de l'opération.

* SYANE : Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie

ACQUISITION DE TERRAINS :

Parcelle A 1371 - Mme CHARMOT Frédérique

Le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle A 1371, d'une surface de 126 m², appartenant à Mme Frédérique CHARMOT. Cette parcelle est située le long de la route de Chamoule. Le prix est fixé à 15 € le m², soit un total de 1.890 €.

Parcelles D 467 et 1293 - BOISIER Bruno

Le conseil municipal décide d'acquérir les parcelles D 467, d'une surface de 125 m², et D 1293, de 46 m², appartenant à M. Bruno BOISIER. Ces parcelles sont situées de part et d'autre du chemin de la Croix. Le prix est fixé à 15 € le m², soit un total de 2.565 €.

Cette procédure est établie dans le cadre du plan d'alignement du dit chemin.

Rénover son logement avec les aides de l'ANAH

L'Agence nationale de l'habitat (Anah) attribue des subventions aux propriétaires qui réalisent des travaux d'amélioration dans les logements qu'ils occupent (propriétaires occupants, sous conditions de ressources) ou dans les logements qu'ils louent (propriétaires bailleurs, sous condition de maîtrise des loyers ouvrant droit à déductions fiscales).

Ces aides peuvent aller de 10 % à 70 % du coût des travaux plafonnés.

Pour être subventionnés, les travaux doivent être entrepris dans des logements de plus de 15 ans (sauf conditions particulières). Après les travaux, le logement doit être occupé à titre de résidence principale par son propriétaire pendant 6 ans ou par le locataire pendant 9 ans. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment, fourniture et pose comprise. Enfin, les travaux ne doivent pas commencer avant le dépôt du dossier de demande de subvention à l'Anah.

Les travaux subventionnés doivent permettre d'améliorer l'habitat en matière de sécurité, de confort, d'économies d'énergie, d'isolation acoustique, de salubrité, d'équipement, d'accessibilité ou de maintien à domicile.

Pour plus d'informations sur les aides de l'Anah dans le département, deux plaquettes à destination des propriétaires bailleurs et des propriétaires occupants ont été réalisées. Elles sont disponibles sur le site Internet de la DDT : www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr ainsi qu'à l'accueil de votre mairie (?).

Vous pouvez également contacter la délégation locale de l'Anah de la Haute-Savoie :

- par téléphone : 04 50 33 79 60 ou 04 50 33 79 61
- par courrier : Délégation locale de l'Anah – DDT de la Haute-Savoie – 15 rue Henry Bordeaux – 74998 ANNECY CEDEX 9
- par mél : ddt-anah@haute-savoie.gouv.fr
- sur place : bureaux ouverts au public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 (l'après-midi sur rendez-vous)